

Kit 1

SOMMAIRE KIT 1

Partie 1 : Le programme ESMS Numérique

- 1) Présentation du programme
- 2) Les programmes de financement
- 3) Le référencement Ségur

Partie 2 : Les étapes pour candidater

- 1) L'éligibilité
- 2) Constitution du dossier
- 3) Dépôt du dossier



Partie 1

Le programme ESMS Numérique

1. Présentation du programme

Le Ségur du numérique médico-social

Le contexte

Le **Ségur du numérique en santé** est un programme visant à généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé **entre professionnels et usagers**. Il s'inscrit dans la stratégie nationale du numérique en santé et mobilise des partenaires nationaux tels que la **Délégation ministérielle au numérique en santé** (DNS), l'**Agence du numérique en santé** (ANS) et l'**Agence d'appui à la performance des établissements sanitaires et médico-sociaux** (ANAP). Ensemble, ils accompagnent les Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) dans leur transformation numérique pour une meilleure prévention, soins et accompagnement .



- Le Ségur du Numérique en Santé alloue **630 millions d'euros pour le secteur médico-social et social** sur la période 2021-2025, pour **accélérer la transformation numérique du secteur** et améliorer la qualité des systèmes d'information déployés dans l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

➤ C'est dans ce cadre que le **programme ESMS Numérique** intervient afin de moderniser les outils numériques ESSMS.



- ESMS Numérique permet de **financer l'acquisition du Dossier Usager Informatisé (DUI)** en respectant **les exigences portées par le programme Ségur** (interopérabilité, sécurité, intégration des services et référentiels socles, etc.). Ce programme vise à permettre l'équipement en DUI de l'ensemble des ESSMS à fin 2025.

Le programme ESMS Numérique

Les enjeux

- Le programme ESMS numérique, « **moteur** » du **Ségur du numérique en santé pour le secteur social et médico-social**, s'inscrit dans la stratégie nationale du numérique en santé qui porte comme enjeu la **modernisation de la gestion du parcours de santé et l'accompagnement des personnes vulnérables** (personnes âgées, personnes en situation de handicap, protection de l'enfance, majeurs accompagnés, etc.).
- Initié en 2019 par la CNSA, ce programme a pour ambition d'accompagner la transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux par **l'incitation à l'équipement et à l'utilisation effective d'un dossier usager informatisé (DUI)** au bénéfice de chaque personne accompagnée.

Trajectoire du programme

2019-2021 : conception, concertation et lancement de la phase pilote dite d'amorçage

- Conception des principes et de l'architecture du programme ESMS numérique : aboutissement d'une vision partagée des besoins que doit couvrir un DUI et des cibles d'usage à atteindre.
- Depuis 2021 : démarrage effectif de la phase d'amorçage avec le lancement des appels à projets régionaux.
- Ouverture uniquement aux ESSMS PA/PH.

2022-2025 : la phase de généralisation

- La phase de généralisation a pour objectif d'équiper tous les ESSMS d'un DUI interopérable et communicant d'ici 2025.
- Cette phase de généralisation bénéficie des crédits Ségur du numérique en santé dédiés au secteur médico-social, soit 430 millions d'euros, dont 150 millions d'euros pour l'année 2023.

Le programme ESMS Numérique

Les chiffres clés du programme



630 millions d'euros sont engagés sur la période 2021 à 2025, dont 430 millions pour la phase de généralisation.



Fin 2023, **plus de 680 projets** permettant de financer l'équipement et l'utilisation d'un DUI ont été sélectionnés. Parmi ces projets, 47 % concernent une acquisition et 53 % une mise en conformité d'une solution DUI.



263 000 DUI sont utilisés au quotidien par les professionnels.



Fin 2023, **plus de 17 000 ESSMS** ont été **sélectionnés** via les projets financés. 24 % des ESSMS financés concernent les personnes âgées, 20% sont du champ du domicile et 48% sont du champ des personnes handicapés.



Au total, **l'objectif** est de faire bénéficier près de **36 500 ESSMS** d'aides à l'équipement et aux usages du DUI, portés par environ 1 400 projets.

Le programme ESMS Numérique

Les différents acteurs institutionnels et leurs rôles

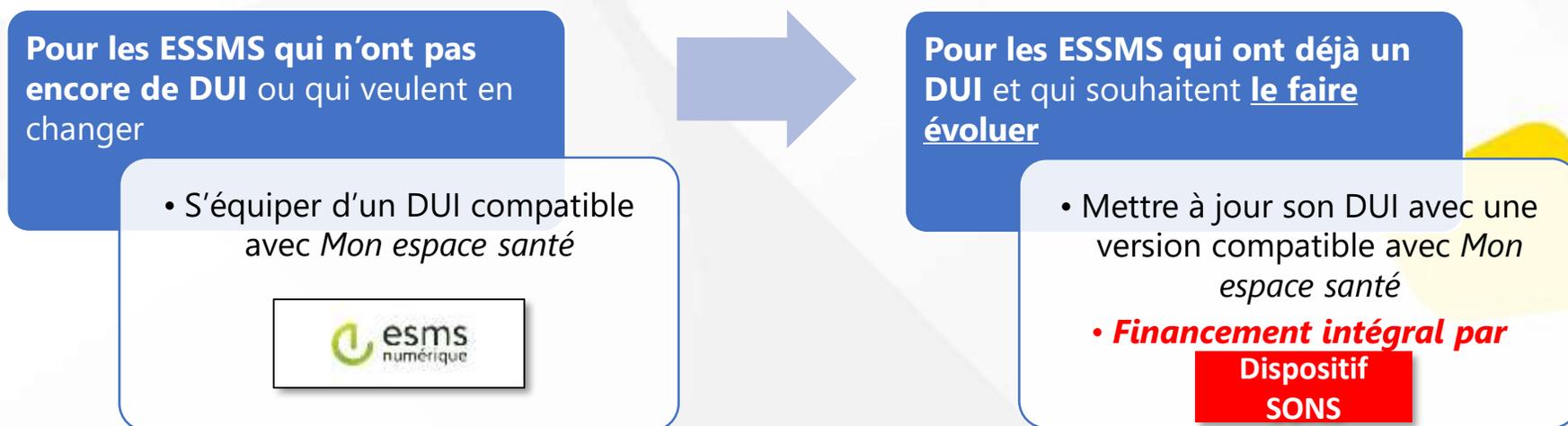
Institution	Niveau/ Echelon	Rôle auprès des ESMS
 <p>Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie</p>	National	<ul style="list-style-type: none"> Pilotage national du programme en lien avec la DNS et l'ANS Lancement des appels à projets nationaux Veille à ce que les solutions informatiques du marché soient compatibles avec la feuille de route numérique Soutien financier aux établissements et services médico-sociaux et sociaux engagés dans un programme numérique en les aidant à acquérir les logiciels, voire le matériel dont ils ont besoin Accompagnement local de la transformation numérique dans le secteur médico-social : organisation d'une gouvernance en région en renforçant les capacités de pilotage et d'animation des ARS et des groupements régionaux d'appui au développement de la e-santé (GRADEs)
 <p>MINISTÈRE DU TRAVAIL DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS</p> <p>Délégation au numérique en santé</p>	National	<ul style="list-style-type: none"> Pilotage national du programme en lien avec la CNSA et l'ANS Lancement des appels à projets nationaux en lien avec la CNSA et l'ANS
 <p>AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ</p> <p>La transformation commence ici</p>	National	<ul style="list-style-type: none"> Pilotage de toutes les régions Lancement des appels à projets régionaux Responsable des services socles (de la contractualisation au déploiement) en appui de la mise en œuvre territoriale Relai avec les éditeurs Référencement SEGUR
 <p>ARS Agence Régionale de Santé</p>	Régional	<ul style="list-style-type: none"> Pilotage régional du programme ESMS Numérique Analyse et sélection des projets soumis dans le cadre des appels à projets régionaux Accompagnement et suivi dans les différentes phases du projet des organismes gestionnaires retenus Communication autour du programme et du Ségur du numérique
 <p>sesan</p> <p>Groupement d'Intérêt Public eSanté</p>	Régional	<ul style="list-style-type: none"> Kits documentaires et recommandations de bonnes pratiques pour la mise en œuvre d'un projet d'acquisition ou de mise en conformité Accompagnement dans la réponse à candidature à l'appel à projet ESMS Numérique Relecture des bons de commandes SONS Équipement MSSanté et communication sur les outils socles Formalisation de cas d'usages
 <p>Collectif SI Médico-Social Île-de-France</p>	Régional	<ul style="list-style-type: none"> Représentation du secteur Information et animation de réseau Soutien à la coopération des organismes gestionnaires et au partage de bonnes pratiques Appui à la mutualisation des petits organismes gestionnaires

2. Les programmes de financement

Les financements possibles

Les leviers financiers du Ségur numérique social et médicosocial

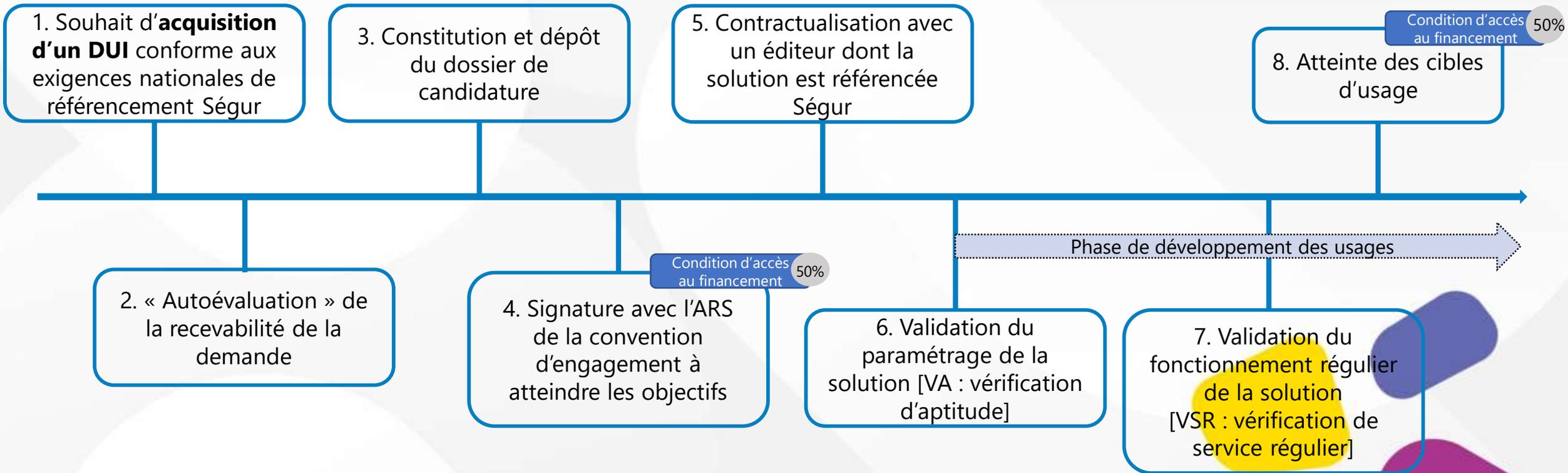
- Le **Ségur du Numérique en Santé** alloue **630 millions d'euros pour le secteur médico-social et social** sur la période 2021-2025, pour **accélérer la transformation numérique du secteur** et améliorer la qualité des systèmes d'information déployés dans l'ensemble des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).
- **Deux programmes d'investissements** visent ainsi à moderniser les outils numériques des ESSMS : le **Systeme Ouvert Non Sélectif (SONS)** et le programme **ESMS Numérique**. **Le recours à l'un ou l'autre de ces 2 programmes dépend de votre situation concernant le DUI** (voir schéma ci-dessous).
- ESMS Numérique permet de financer l'acquisition ou le renouvellement du Dossier Usager Informatisé (DUI) tandis que le dispositif Systeme Ouvert et Non Sélectif (SONS) est un financement incitatif permettant de soutenir la **modernisation et la sécurisation** de votre logiciel métier (DUI) afin qu'il soit **compatible et intègre les exigences portées par le programme Ségur** (interopérabilité, sécurité, intégration des services et référentiels socles, etc.). Ces deux programmes visent à permettre l'équipement en DUI de l'ensemble des ESSMS à fin 2025.



Les financements possibles

Obtenir une aide à l'investissement numérique

- Les étapes d'intégration au programme ESMS numérique pour les projets d'acquisition – AAP :



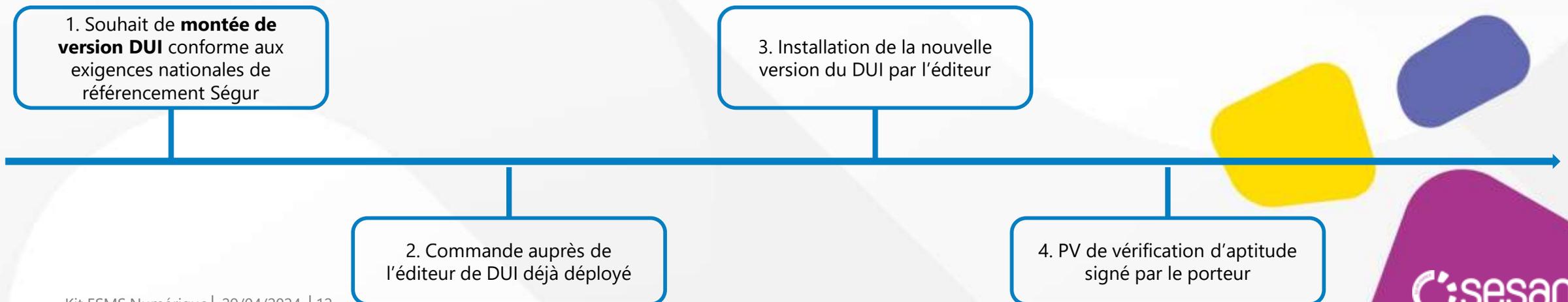
Les projets sont instruits au fil de l'eau et les décisions sont prises en fonction des comités d'instruction dont le calendrier est laissé à l'appréciation de chaque ARS.

(cf. <https://www.cnsa.fr/grands-chantiers/programme-esms-numerique/reponses-aux-questions-frequentes-sur-esms-numerique#appel-projets-et-instruction-des-projets>)

Les financements possibles

Obtenir une aide à l'investissement numérique

- L'accès au financement de la « Prestation Ségur » (financement SONS) :
 - Pour les ESSMS qui souhaitent conserver leur solution et la faire évoluer vers une **version conforme aux exigences nationales** : le financement de la mise à niveau pour passer d'une version du logiciel non référencée Ségur à une version référencée Ségur est pris en charge par la « **Prestation Ségur** » dans le cadre du **SONS**. Le financement étant conditionné à l'existence d'un numéro **FINESS géographique à jour**, les porteurs du projet doivent vérifier que les informations concernant les FINESS des ESSMS parties prenantes sont correctes et à jour.
 - Les établissements bénéficiaires du financement SONS peuvent toujours bénéficier du financement « ESMS numérique » mais, dans ce cas, le financement concerne uniquement le développement des usages et l'éventuel financement d'équipement matériel.
 - Pour bénéficier de la mise à jour du DUI, il faut passer commande auprès de l'éditeur de DUI qui se charge ensuite des différentes démarches administratives. Une fois la commande validée, l'éditeur s'occupe de l'installation du logiciel. Ce changement de version est **directement pris en charge par l'État**.



3. Le référencement Séjour

Le référencement Ségur

Les critères

Le référencement SEGUR est conçue pour **répondre aux obligations réglementaires** en matière de partage de données de santé dans les établissements de santé.

- Elle respecte un [cadre national d'exigences techniques et fonctionnelles](#).
- L'intégration de [l'Identité Nationale de Santé \(INS\)](#) est assurée.
- Elle permet l'alimentation du [Dossier Médical Partagé \(DMP\)](#).
- Elle inclut l'utilisation de la [Messagerie sécurisée de santé \(MSSanté\)](#) pour les professionnels de santé et les citoyens.
- Les exigences de cette version intègrent des [normes de formats d'échange de documents](#) pour garantir une meilleure interopérabilité des données de santé.

Suite à publication d'un cahier des charges, les éditeurs doivent répondre sur preuves pour pouvoir obtenir leur référencement Ségur. Le référencement concerne une solution logiciel donnée.

➤ **Plus de 59 solutions ont été référencées lors de la vague 1 (lancée en juillet 2021)**

Les travaux concernant la [Vague 2](#) sont en cours de construction pour le couloir médico-social.

L'ANS met régulièrement à jour la liste des éditeurs référencés.

Le référencement Ségur

Les DUI référencés

L'ANS, qui est en charge du référencement des éditeurs dans le cadre du Ségur, met à disposition la liste de solutions DUI référencées SEGUR. Il est impératif de s'engager auprès d'un de ces éditeurs référencés pour répondre aux exigences du programme ESMS numérique.

- Cette liste est accessible sur le site web de l'ANS via ce lien :

https://esante.gouv.fr/segur/solutions-referenceses?search_api_fulltext=&field_categorie=851&field_type_logiciel=839

- Pour retrouver plus facilement l'information concernant votre éditeur, renseignez les filtres "*catégorie*" et "*type de logiciel*" :

The screenshot shows a search interface with the following elements:

- A search bar with the placeholder text "Saisissez un mot pour affiner votre recherche".
- Two filter dropdown menus:
 - The first filter is labeled "Filtrez votre recherche par catégorie" and has "Social et médico-social" selected.
 - The second filter is labeled "Filtrez votre recherche par type de logiciel" and has "Dossier Usager Informatisé" selected.
- A blue button labeled "Lancez la recherche" positioned below the filter menus.

Partie 2

Les étapes pour candidater

1. L'éligibilité

L'éligibilité

ESMS éligibles

Au sujet des conditions d'éligibilité, cf. la [FAQ](#) de la CNSA

- Tous les ESSMS mentionnés à l'article [L.312-1 du CASF](#) sont éligibles à la phase de généralisation à condition d'être dotés d'un numéro **FINESS géographique**.
- Les ESSMS doivent, pour que leur candidature à l'AAP soit recevable, **former un groupement de 15 ESSMS minimum**. Le porteur du projet doit disposer d'un numéro SIRET.
- Les organismes gestionnaires dont le nombre d'ESSMS n'atteint pas ce minimum sont invités à constituer des **regroupements** (dits « **grappes** ») pour répondre à l'AAP régional, afin de porter un projet commun et de sécuriser la mise en œuvre des projets. Les ARS apprécieront, au cas par cas, si le groupement de moins de 15 ESSMS (ou 8 pour les territoires ultra-marins et la Corse) est éligible à l'aide.

Champs d'intervention des établissements éligibles

Personnes âgées

(Ehpad, résidences autonomie...)

Personnes handicapées

(FAM, Camsp, Samsah, Esat...)

Protection de l'enfance

(Mecs, CER...)

Protection en situation de précarité

(CHRS, Caarud, LHSS, foyers de jeunes...)

L'éligibilité

Conditions d'accès au financement

- Outre la nature et le nombre d'ESSMS parties au projet, des **critères de recevabilité** d'une demande de financement sont posés par [l'instruction 2024](#).

Le projet doit concerner une nouvelle opération

- ✓ Dans le cas d'un financement à l'équipement logiciel (situation d'acquisition), aucune mise en ordre de marche relative aux composants matériels et logiciels ne peut pas avoir lieu dans le cadre d'une contractualisation avec un éditeur avant le 16 janvier 2023 (date de parution de l'instruction 2023).

Non redondance de financement

- ✓ Aucun des ESSMS parties au projet :
- ✓ n'a bénéficié d'un financement européen pour cette opération
- ✓ n'a bénéficié d'un précédent financement ESMS Numérique
- ✓ n'a bénéficié d'un financement SONS pour une autre solution que celle retenue ou envisagée pour cette opération.

Conformité aux exigences nationales

- ✓ Tous les ESSMS parties au projet seront équipés de la même solution logicielle référencée Ségur ou en cours de référencement.
- ✓ Dans le cas où le logiciel serait en cours de référencement au moment du dépôt de la demande de financement, le référencement Ségur devra intervenir avant le démarrage de la phase de paramétrage du logiciel.

L'éligibilité

Constitution de grappe

- Envoyer un mail au SESAN et au collectif SI en précisant :
 - Le nom de ma structure et/ou de l'OG
 - Mon couloir - Si Domicile, préciser le nombre d'heure de dépendance déclaré
 - Les coordonnées d'un interlocuteur afin d'être recontacté
 - Le nombre d'ESMS et leur FINESS
 - Si ma structure possède déjà un Dossier Usager Informatisé (DUI)
 - Editeur pressenti et point de contact si il y en a un
 - Si une grappe est déjà formée / si des contacts sont déjà identifiés

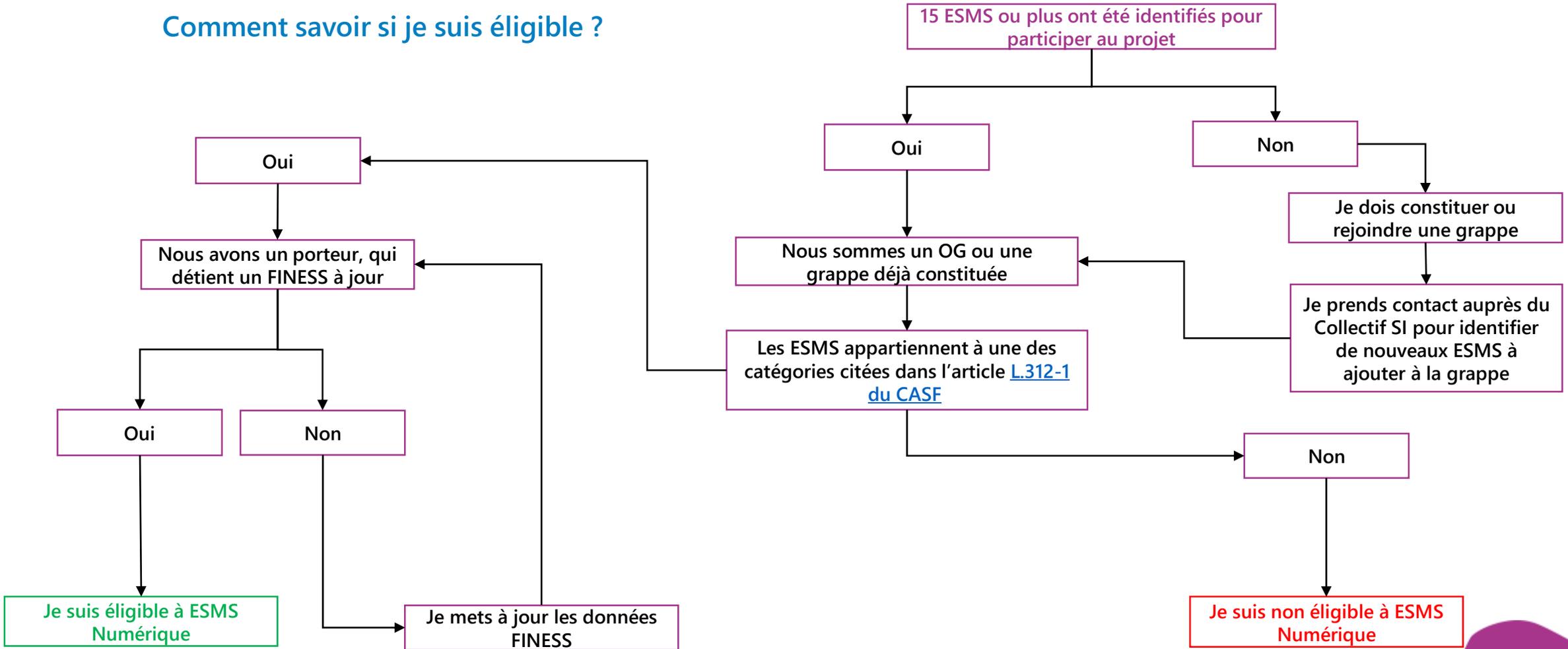
- L'échange avec le Collectif SI vise à :
 - Echanger sur votre situation actuelle et votre projet
 - Déterminer s'il faut créer une nouvelle grappe ou vous rattacher à une grappe déjà existante ou qui s'est déjà manifestée.
 - Expliquer les étapes et travaux dans le cadre de la mise en grappe

Les points de contact

- SESAN : siesms@sesan.fr
- Collectif SI : idf-collectif-si@uriopss-idf.fr

L'éligibilité

Comment savoir si je suis éligible ?



L'éligibilité

Checklist du candidat

Vérification de la recevabilité du projet	OK
1. Tous les ESSMS parties au projet sont éligibles.	<input type="checkbox"/>
2. Le nombre minimum d'ESSMS par projet est respecté.	<input type="checkbox"/>
3. Tous les ESSMS parties au projet ont un numéro FINESS géographique.	<input type="checkbox"/>
4. Le porteur du projet a un numéro SIRET.	<input type="checkbox"/>
5. Le projet concerne une nouvelle opération.	<input type="checkbox"/>
6. Aucun des ESSMS parties au projet n'a bénéficié d'un financement européen pour cette opération.	<input type="checkbox"/>
7. Aucun des ESSMS parties au projet n'a bénéficié d'un précédent financement ESMS Numérique.	<input type="checkbox"/>
8. Aucun des ESSMS partie au projet n'a bénéficié d'un financement SONS pour une autre solution que celle retenue ou envisagée pour cette opération.	<input type="checkbox"/>
9. Tous les ESSMS parties au projet seront équipés de la même solution logicielle.	<input type="checkbox"/>
10. La solution logicielle est référencée Ségur ou en cours de référencement	<input type="checkbox"/>

2. Constitution du dossier

Constitution du dossier

Pièces à fournir

- L'organisme gestionnaire d'un projet doit déposer sa demande directement via le [téléservice GALIS « PAI numérique »](#).
- Des pièces justificatives déposées directement sur la plateforme GALIS doivent accompagner toute demande de financement. Pour certaines pièces, une trame type recommandée mais non obligatoire est disponible sur le [site internet de la CNSA](#).

Pièce justificative	Obligatoire	Template CNSA
Note de présentation générale du projet (compréhension des enjeux du programme, ambition et objectifs du projet, points d'attentions, etc.), y compris la liste exacte des ESSMS parties prenantes avec un numéro FINESS géographique pour chaque établissement.	✓	
La présentation de la gouvernance du projet, en particulier comment est intégrée la mutualisation dans la gouvernance du projet.	✓	✓
La convention signée entre les structures - parties au projet.	✓	
Une lettre d'engagement permettant de s'assurer de la participation et de la bonne coordination des différents organismes parties au projet.	✓	
Le planning du projet (plannings Gantt : projet, conduite du changement, déploiement). Des jalons projet sont indiqués dans le template CNSA.	✓	✓
Plan de financement pluriannuel (3 documents à fournir : coûts du projet, coûts RH et plan de financement pluriannuel).	✓	✓
La stratégie de déploiement envisagée.	✓	✓
Le plan de conduite du changement.	✓	✓
Résultats de l'autodiagnostic de maturité du SI de chaque organisme gestionnaire de l'ANAP .	✓	
Liste chiffrée (quantité et prix) des matériels à faire financer (si éligible).	✓	
Autorisation de l'entité nationale : dans le cas où la structure est affiliée ou rattachée à une entité nationale.		
Statuts		
Publication du JO création de l'association et modifications.		
RIB	✓	

Constitution du dossier

Checklist du candidat

Obligatoire

Pièces justificatives à préparer

1. Note de présentation générale du projet
2. Présentation de la gouvernance du projet
3. Convention signée entre les structures
4. Lettre d'engagement
5. Planning du projet
6. Plan de financement pluriannuel
7. Plan de déploiement
8. Plan de conduite du changement
9. RIB
10. Résultats de l'autodiagnostic de maturité du SI
11. Liste chiffrée (quantité et prix) des matériels à faire financer (si éligible)
12. Autorisation de l'entité nationale
13. Statuts
14. Publication du JO création de l'association et modifications

Les documents doivent avoir l'une des extensions suivantes : .pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .png, .jpg, .gif

Pour la préparation des documents, il faut également consulter le « [Kit déploiement du DUI en ESMS](#) » qui s'adresse notamment aux directeurs de structure et chefs de projet.

Constitution du dossier

Faire son auto-évaluation

Remplir l'autodiag est un prérequis pour la candidature, cependant le résultat n'est pas déterminant/ un critère pour la sélection.

Ce questionnaire de présente sous forme d'auto-diagnostic qui permet de :

- Connaître son niveau de maturité du système d'information
- Évaluer la capacité de votre organisme gestionnaire à déployer un projet SI
- Disposer d'une trajectoire sur à 3-5 ans et établir un plan d'action adapté.

L'ensemble de ces éléments vous aideront à mettre en place votre DUI et les services socles (DMP et MSSanté).

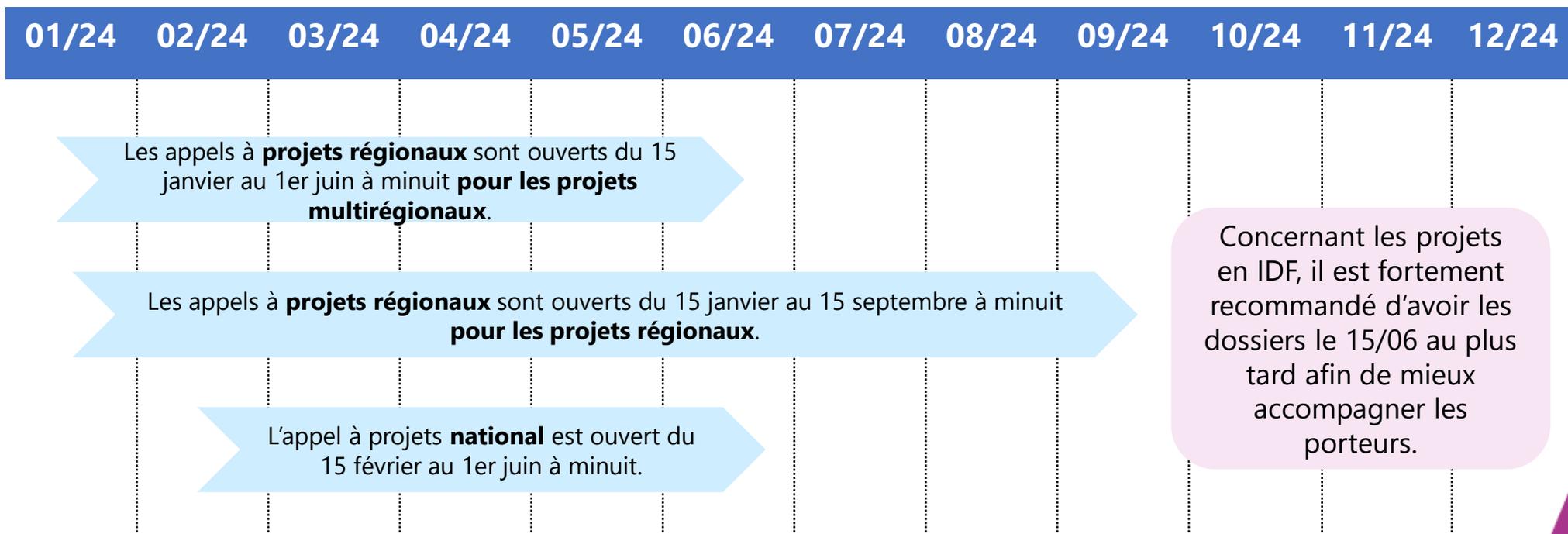
Les outils pour vous aider à compléter le questionnaire de maturité

- Des outils en ligne peuvent vous aider à compléter l'autodiag: Le [lien vers l'autodiagnostic](#)
- Un ensemble de [guide](#) :
 - Un glossaire pour vous aider à comprendre les éléments techniques
 - Un tutoriel pour vous guider dans l'accès à l'autodiagnostic et après complétude, aux résultats
 - Un tutoriel pour vous présenter les 7 dimensions à renseigner que recouvre l'autodiagnostic

Constitution du dossier

Dépôt du dossier

- L'organisme gestionnaire d'un projet doit déposer sa demande directement via le [téléservice GALIS « PAI numérique »](#).
- Si le groupement est constitué de **15 ESSMS** (8 pour la Corse et les territoires ultramarins) et de **moins de 50 ESSMS ou de 50 ESSMS ou plus situés dans la même région**, la demande doit être déposée dans le cadre de l'appel à projets régionaux (cf. slide suivante).
- Si le groupement est constitué de **50 ESSMS ou plus situés dans plusieurs régions**, la demande doit être déposée dans le cadre de l'appel à projets national (cf. slide suivante).



Constitution du dossier

Les grandes étapes

Pour constituer son dossier de candidature il faut :

1

Un porteur de projet programme ESMS numérique souhaite déposer un dossier.

Il se rend sur le site internet de l'ARS IDF ou de la CNSA et trouve le [lien vers le téléservice de dépôt de dossier](#). Il est alors sur l'espace usagers.

2

Il crée un compte, reçoit un email d'activation de compte, puis se connecte pour saisir sa demande.

Pour créer son compte utilisateur, il faut saisir :

- Les informations de connexion
- Les informations personnelles

3

Il saisit les informations demandées et joint des pièces justificatives

Les pièces justificatives se trouvent sur la slide 29.

4

Déposer son dossier de candidature

Pour déposer son dossier de candidature, quelques précisions sur le téléservice :

- Sélectionner le téléservice « PAI Numérique » pour déposer son dossier
- Sélectionner son **financeur** :
 - Pour un projet national : sélectionner le financeur « National (CNSA - PAI Numérique) »
 - Pour un projet régional : sélectionner le financeur ARS à laquelle la structure est rattachée
- L'ensemble des pièces constitutives sont à déposer directement sur la plateforme Galis.
- Pour certaines pièces, une trame type recommandée mais non obligatoire est disponible sur le [site internet de la CNSA](#)

5

Suivre l'état d'avancement de son dossier

Se connecter régulièrement sur la plateforme Galis pour vérification de retour de la part de l'ARS (par exemple, en cas de pièce manquante ou non conforme).

Suite au dépôt, l'ARS procède à l'instruction de la demande. En cas de pièce manquante ou non conforme, le candidat sera informé via son compte GALIS.

3. Dépôt du dossier

Dépôt du dossier

Le téléservice GALIS

- Le dépôt de la demande comporte **deux étapes** :
 - Création d'un **compte utilisateur** sur la plateforme Galis : il faut saisir les informations de connexion ainsi que quelques informations personnelles.
 - Suite à la création du compte il est possible de **déposer la candidature** en sélectionnant le **téléservice « PAI Numérique »**.
- Lors du dépôt de la candidature, le candidat doit choisir son **financeur** :
 - Financeur « National (CNSA - PAI Numérique) » pour un projet national
 - Financeur ARS à laquelle la structure est rattachée pour un projet régional
- Suite au dépôt, l'ARS procède à l'instruction de la demande. En cas de pièce manquante ou non conforme, le candidat sera informé via son compte GALIS.



Les déposants doivent consulter le **guide d'utilisation** du téléservice PAI numérique [ici](#).

Dépôt du dossier

Checklist du candidat

Vérification de la recevabilité du projet	OK
1. Création d'un compte utilisateur sur la plateforme GALIS.	<input type="checkbox"/>
2. Dépôt de la candidature dans les délais.	<input type="checkbox"/>
3. Consultation régulière du compte GALIS pour vérification de retour de la part de l'ARS (par exemple, en cas de pièce manquante ou non conforme).	<input type="checkbox"/>
4. Dépôt de pièces complémentaires, le cas échéant.	<input type="checkbox"/>